

B - Document directeur

Politique en matière de paix et de réconciliation



**Approuvé par : Le conseil d'administration
Date d'approbation : 10.06.2021**



Digni ¹

Introduction

Paix et réconciliation sont des termes souvent utilisés dans le contexte du développement. L'idée centrale est que sans paix, il ne peut y avoir de développement et sans réconciliation, il ne peut y avoir de paix. La paix et la réconciliation doivent par conséquent être considérés en relation l'une avec l'autre si nous voulons gagner du terrain dans le travail de développement, en particulier dans les régions en situation de post-conflit.

Bien qu'un pays puisse sembler pacifique en apparence, il peut subsister des poches de conflits larvés entre divers groupes de population, ou entre des groupes de population et les autorités gouvernantes.

Dans un monde de plus en plus internationalisé, les différences entre les pays et les sociétés s'accroissent, laissant ceux qui sont en retard prendre conscience qu'ils ne disposent pas des mêmes ressources que les autres. Ce sentiment d'injustice constituera un défi plus important à l'avenir car il peut être à l'origine de conflits. Par conséquent, la paix et la réconciliation sont pertinentes dans les pays qui semblent actuellement pacifiques en surface, ou qui ont été en conflit il y a quelques années. Avant d'entamer un travail dans une région, il est donc extrêmement important d'avoir une bonne compréhension du pays et du peuple, combinée à des partenaires fiables et pertinents ainsi qu'à des analyses de conflit.

Le but de la politique en matière de paix et de réconciliation

Cette politique doit être normative pour le travail de développement en général, et pour le travail en matière de paix et de réconciliation parmi les membres, les partenaires coopératifs locaux et le secrétariat de Digni en particulier. La politique est ancrée dans les documents directeurs de Digni.

L'approche de Digni en matière de paix et de réconciliation

La fin d'une guerre conduit non seulement à un changement politique mais également à un changement social. Il est important d'être conscient de ces changements et de travailler de manière à réduire les conflits. Un accord de paix n'est en fait que le début d'un processus de paix : c'est lorsque la violence cesse et que les gens reprennent une vie normale que les défis deviennent visibles et que le processus de paix peut réellement commencer. L'histoire nous a montré que de nombreux pays qui parviennent à une paix fragile retombent souvent dans une forme de conflit par la suite. Cela peut s'expliquer par le fait que les blessures ne sont pas encore cicatrisées ou que les gens ont l'impression qu'aucun changement réel n'est intervenu dans le cadre d'un conflit dont on espérait qu'il apporterait une plus grande égalité et une plus grande justice. Les différents groupes impliqués dans le conflit ne parviennent pas à se faire confiance ou à vivre en paix ensemble. Dans de telles situations, un processus de réconciliation peut s'avérer essentiel à la création d'une paix durable.

À bien des égards, l'acte de réconciliation est un élément fondamental de la foi chrétienne et devrait donc faire partie intégrante de l'action en faveur de la paix et de la réconciliation des membres de Digni, en particulier lorsque leurs principaux partenaires coopératifs sont des églises locales qui ont établi des relations de confiance et des liens avec les groupes de population au niveau local.¹

¹ Ceci peut varier en fonction des partenaires, de la géographie et du contexte. La plupart des projets de Digni dont l'une des activités principales est la paix et la réconciliation le font en association avec les églises locales.

Cela dit, nous ne pouvons pas exiger la réconciliation, ni le pardon, même lorsque nous travaillons avec les églises. Les groupes cibles ne peuvent pas être contraints de participer aux projets de paix et de réconciliation que nous soutenons. Personne ne peut exiger de quelqu'un qu'il pardonne. Le pardon intervient lorsqu'une personne est prête à l'accorder, indépendamment de la foi ou des projets de développement, le cas échéant.

Les conflits sont souvent le résultat de questions complexes. La définition du terme « conflit » dépend également du contexte dans lequel ce mot est utilisé. Il est donc important de prendre en considération les causes du conflit et pas simplement d'en traiter les symptômes. Le travail en matière de paix et de réconciliation doit prendre en compte certains aspects du conflit tels que le règlement de la dette ou les réparations, la justice et la vérité, ainsi que les droits et les responsabilités de chacun des différents acteurs. Les acteurs ne doivent pas seulement garantir leurs propres droits, mais aussi ceux des autres. La prise de conscience de la complexité de ces aspects du conflit doit être au cœur de tout travail que Digni soutient. Par conséquent, la sensibilisation à ces questions complexes est importante et l'appropriation locale des projets de paix et de réconciliation doit être favorisée dans l'espoir que les groupes cibles prennent eux-mêmes l'initiative de la paix et de la réconciliation.

Les mesures et initiatives de paix et de réconciliation soutenues par Digni doivent également s'inscrire dans le cadre des processus de paix déjà engagés. Les droits de l'homme fondamentaux doivent également être pris en considération dans toute mesure de paix et de réconciliation : lorsqu'une guerre ou un conflit a pris fin, les questions relatives aux droits de l'homme, aux règlements juridiques et aux réparations doivent être résolues, faute de quoi une certaine résistance au travail de pardon et de réconciliation peut se manifester. Bien que ce ne soit pas toujours le cas, une combinaison des deux (traitement des questions relatives aux droits de l'homme et mise en place d'un travail de pardon et de réconciliation) peut être une condition préalable à l'instauration d'une paix durable.

Dans une situation post-conflit qui comprend une phase de reconstruction longue, ceux qui soutiennent de telles mesures doivent être conscients des besoins physiques et matériels de chacun des différents groupes qui ont été impliqués dans le conflit, la satisfaction de ces besoins doit être priorisée, et ceux qui définissent ces besoins doivent être soigneusement suivis. Le principe de ne pas faire de mal « *Do No Harm* » est crucial lors d'une telle phase, de même que la réalisation régulière d'analyses de conflit (voir le paragraphe « Principes » ci-dessous).

La résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies² sur les femmes, la paix et la sécurité doit être respectée dans tout travail que Digni soutient dans des zones de conflit. Les femmes doivent être impliquées dans ces projets au même titre que les hommes, tant en ce qui concerne le droit de décision que le droit de participation aux processus de paix et aux négociations.

Principes

« *Do No Harm* » (**principe de ne pas faire de mal**) : Digni doit veiller à ce que toutes les activités qu'elle soutient favorisent le dialogue entre les différents acteurs. Les mesures soutenues par l'intermédiaire de Digni consistent à minimiser les sources de tension (« diviseurs ») et à maximiser les sources de paix et de réconciliation (« connecteurs ») trouvées dans le contexte local. Nous devons être très attentifs à ces « diviseurs » et « connecteurs » lorsque nous choisissons un camp particulier dans un conflit.³

² Nations Unies : <http://www.un.org/womenwatch/osagi/wps/#DR>

³ Par exemple, lorsque nous travaillons sur les droits des minorités ou lorsque les activités d'un projet bénéficient largement à un groupe de personnes particulier.

La résolution 1325 des Nations Unies : Digni doit assurer que toutes les activités qu'elle soutient dans une zone de conflit incluent les femmes, au même titre que les hommes, tant dans les processus de paix que dans les projets de paix et de réconciliation.

La voix des femmes doit être entendue et leur participation encouragée, conformément à la résolution du conseil de sécurité des Nations Unies sur les femmes, la paix et la sécurité.

La sensibilité aux conflits : Digni doit veiller à ce que la sensibilité aux conflits soit prise en compte dans tous les projets qu'elle soutient, en particulier dans les mesures de paix et de réconciliation. Nous devons comprendre le contexte dans lequel nous opérons, ainsi que l'interaction entre le projet et son contexte.

La dignité humaine et les droits de l'homme : La dignité et les droits des personnes doivent être pris en considération dans le travail en matière de paix et de réconciliation soutenu par Digni. Toutes les personnes concernées doivent être écoutées et incluses dans ce processus, en particulier celles qui appartiennent à des groupes marginalisés.

La liberté de religion ou de foi et son analyse : La paix, la stabilité et le développement dépendent des droits humains et de notre aptitude à vivre ensemble en paix en acceptant les droits des autres, ceci en dépit de nos plus profondes différences. Les violations de la liberté de religion ou de conviction ont souvent un impact dévastateur sur les individus, les communautés et les sociétés. Selon le centre de recherche Pew⁴, plus des trois quarts de la population mondiale vit dans des pays où la liberté de religion ou de croyance est fortement restreinte par l'État, ou dans lesquels les hostilités dans la société liées à la religion, telles que les crimes de haine, la violence collective ou le terrorisme fondé sur la religion, sont très répandues. Pour bâtir la paix, la stabilité et la démocratie, nous devons promouvoir une culture sociale, politique et juridique de la liberté de religion ou de conviction : une culture dans laquelle les droits de chacun sont égaux, malgré les profondes différences qui existent dans nos croyances.

Digni recommande que tous ses membres et ses partenaires utilisent la documentation préparée par la plate-forme, en particulier dans les projets qui travaillent dans des domaines où cela est pertinent.

La sensibilité à la culture : Les projets axés sur la paix et la réconciliation doivent être adaptés aux considérations contextuelles liées à la culture, aux traditions et à la religion locales.

La violence : Par principe, Digni demande que les conflits soient résolus par des moyens non violents.

Responsabilité

Le conseil d'administration et la direction de Digni sont chargés de veiller à ce que :

- Tout travail dédié à la paix et à la réconciliation soutenu par Digni soit conforme aux critères de soutien et aux stratégies applicables de Digni, en particulier ceux qui suivent les principes « *Do No Harm* » (ne pas faire de mal) en favorisant l'appropriation locale de ces processus.
- La paix et la réconciliation, avec la sensibilité aux conflits, doivent être plus centraux dans le portefeuille de projets de Digni et au secrétariat de Digni.
- Digni continue de se faire connaître auprès des groupes et forums professionnels concernés, élargissant son réseau en devenant plus visible auprès des acteurs de la société civile et des autorités norvégiennes compétentes, tant au niveau national qu'au niveau international

⁴ <https://www.pewresearch.org/>

Mise en application

Tous les projets soutenus par Digni doivent se conformer à la politique de Digni qui oriente leur action en faveur de la paix et de la réconciliation. Avant qu'un membre de Digni puisse demander un soutien financier pour une mesure de réconciliation, il doit se familiariser avec les lignes directrices et politiques de Digni ainsi que les partager avec ses partenaires de projet.

Les composantes de la paix et de la réconciliation doivent être incluses dans les projets et les programmes

Pour Digni, Il est important que ces composantes de la paix et de la réconciliation soient davantage incluses dans les projets et programmes qu'il soutient. De nombreux membres de Digni ont des projets dans des zones de conflit et d'après-conflit, et ce thème devrait donc être pertinent pour les projets spécifiques de paix et de réconciliation.

Sensibilité aux conflits

L'accent mis sur la sensibilité aux conflits contribuera à la mise en œuvre d'un plus grand nombre de mesures de réconciliation. Cela nécessitera le renforcement des compétences des membres, des partenaires et du secrétariat de Digni. De nombreux membres de Digni travaillent déjà selon le principe / la méthode « *Do No Harm* » (ne pas faire de mal) et avec la plateforme de formation en ligne « *The Freedom of Religion or Belief - FORB* » (la liberté de religion ou de conviction, voir ci-dessous). La sensibilité aux conflits doit faire partie intégrante de la planification d'une nouvelle mesure. Une analyse du conflit doit être effectuée lorsqu'une mesure est prévue à l'intérieur d'une zone de conflit.

De la base à la direction – et vice-versa

Les initiatives lancées à la base doivent être reliées aux différents niveaux de direction, tant au niveau local que national. Le travail n'est souvent effectué qu'à un seul niveau, qu'il s'agisse de la base, de l'encadrement intermédiaire ou de la direction générale. Le fait de relier et de coordonner davantage ces différents niveaux conduira à des processus de paix plus solides et plus durables et renforcera les rôles et les responsabilités des différents acteurs. Les groupes cibles doivent être encouragés et habilités à participer et à influencer les processus de paix et les autres processus politiques qui affectent la paix et la sécurité dans leur société, ce qui contribuera à renforcer ces processus de paix. Cela peut également se faire en commençant par le niveau gouvernemental et en redescendant ensuite jusqu'à la base.

Bonne gouvernance

Il est pratiquement impossible d'établir une paix durable sans se concentrer d'abord sur la mise en place d'une direction de qualité à tous les niveaux, depuis les organisations de base, les églises et les autres acteurs de la société civile jusqu'aux niveaux de direction régionaux et nationaux. Les relations de pouvoir déséquilibrées et malsaines, la répartition inéquitable des biens et la corruption sont quelques-unes des principales causes de conflit. La bonne gouvernance doit être acceptée à tous les niveaux où nous travaillons et les structures de pouvoir malsaines doivent être remises en question si nous voulons réduire les conflits violents et créer des sociétés plus pacifiques.

Définitions

Paix

Il existe différents niveaux de paix : la définition minimale serait l'absence de violence, ou *la paix négative*. Un autre niveau de paix est l'absence de violence structurelle et culturelle, comme l'accès aux moyens de subsistance de base et à la dignité, ce qui constitue une *paix positive*⁵.

Consolidation de la paix

Mesures visant à consolider les relations pacifiques et à renforcer les institutions politiques, socio-économiques et culturelles viables capables de servir de médiateur dans les conflits, et à renforcer d'autres mécanismes qui créeront ou soutiendront les conditions nécessaires à une paix durable.

Réconciliation

La réconciliation signifie *se réunir, se rassembler*. C'est le rétablissement de relations brisées ou le rassemblement de ceux qui ont été aliénés et séparés les uns des autres par un conflit pour créer à nouveau une communauté.

Conflit

Le résultat d'un désaccord entre les parties sur la répartition des ressources matérielles ou symboliques et d'une action fondée sur ces incompatibilités perçues.

Conflit (violent)

Recourir à la force psychologique ou physique pour résoudre un désaccord.

Prévention de conflits

Actions, politiques, procédures ou institutions visant à éviter la menace ou l'utilisation de la force armée et des formes connexes de coercition par des États ou des groupes pour régler des différends politiques, ou pour éviter la répétition de conflits violents.

Sensibilité aux conflits

Cela signifie la capacité de votre organisation à :

- Comprendre le contexte dans lequel vous opérez ;
- Comprendre l'interaction entre votre intervention et le contexte ; et
- Agir en tenant compte de la compréhension de cette interaction, ceci afin d'éviter les impacts négatifs et de maximiser les impacts positifs.

⁵Galtung, J. (1996) "Violence and Peace" (Violence et paix) dans Smoker, P., Davies, R. and Munske, B. (eds), *A Reader in Peace Studies (Un lecteur d'études sur la paix)*. Londres : Pergamon Press pages 19 à 30. Voir également "Conflict Sensitive Approaches to Development, Humanitarian Assistance and Peacebuilding Resource Pack" (Approches sensibles aux conflits en matière de développement, dossier de ressources sur l'assistance humanitaire et la consolidation de la paix, et Assefa, H. (1993) "Introduction" dans *Peace and Reconciliation as a Paradigm (La paix et la réconciliation comme paradigme)*. Nairobi (Kenya) : Initiative de paix de Nairobi, pages 1 à 18.

« Do No Harm » (principe de ne pas faire de mal)

Le programme « Do No Harm » (DNH - Ne pas faire de mal) s'efforce d'identifier les moyens par lesquels l'aide internationale humanitaire et/ou au développement peut être apportée à un projet dans un contexte de conflit, sans exacerber ou aggraver le conflit, mais en aidant plutôt les populations locales à se désengager des combats et à développer des systèmes de résolution des problèmes qui exacerbent les conflits au sein de leurs sociétés

Liberté de religion ou de conviction

La plateforme de formation en ligne « *The Freedom of Religion or Belief* » (la liberté de religion ou de conviction) www.forb-learning.org est une initiative du réseau œcuménique nordique pour la liberté de religion ou de conviction (*NORFORB*), en partenariat avec un large éventail d'organisations laïques et confessionnelles (Digni et certains de ses organisations membres sont membres de *NORFORB*) qui vise à promouvoir le droit humain à la liberté de religion ou de conviction pour tous, tel qu'il est énoncé à l'article 18 de la Déclaration universelle des droits de l'homme et du Pacte international relatif aux droits civils et politiques.

Société civile

La société civile est un domaine parallèle, mais distinct de l'État et du marché, dans lequel les citoyens se regroupent librement en fonction de leurs propres intérêts. Il peut s'agir, par exemple, d'organisations non gouvernementales (ONG), d'organisations communautaires, d'organismes religieux, d'associations professionnelles, de syndicats, de groupes d'étudiants et de sociétés culturelles.

Documentation pertinente

FORB (*The Freedom of Religion or Belief*)

Plateforme de formation en ligne « *The Freedom of Religion or Belief* » (la liberté de religion ou de conviction) : <https://www.forb-learning.org/index.html>

« Do No Harm » (principe de ne pas faire de mal)

Projets d'apprentissage en collaboration : <https://www.cdacollaborative.org/what-we-do/conflict-sensitivity/>

La politique de Digni en matière de genre et d'égalité des sexes